



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le : 18/10/2022

La mise en ligne sur www.saint-hernin.fr le : 18/10/2022

DELIBERATION

du Conseil Municipal de SAINT-HERNIN du 10 octobre 2022

Date de la convocation : 4 octobre 2022

Affichage de la convocation : 4 octobre 2022

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire
Secrétaire de séance (art.L2121-15 du CGCT) : Mr Yves LEVENEZ

Le 10 octobre 2022 à 20 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 octobre 2022, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	14
Représentés	0
Prenant pas part au vote	0
Votants	14

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BARGUIL Alain, DOUCEN Valérie, HAMMERVILLE Gérard, HOURMAND Thibaut, JAOUEN Marie-Christine, L'ABBE Valérie, LE BIHAN Erwan, LE LOUARN Eric, LEVENEZ Marie-Renée, LEVENEZ Yves, RIOU Guillaume, SALHI Gill, SCHWARTZ Muriel, YVINEC Annie.

Étaient représentés : -

Était absent: CARDINAL Marion.

Délibération CM 2022-050 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2022

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 28 juin 2022.

Le Conseil Municipal,

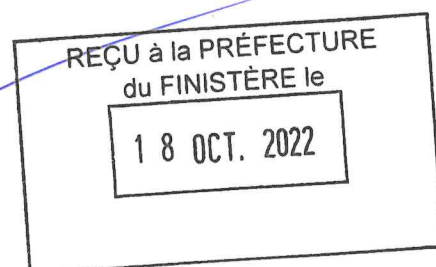
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Considérant l'absence de remarques, d'observations,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 juin 2022.

Le secrétaire de séance,
 Yves LEVENEZ

Le Maire,
 Marie-Christine JAOUEN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.